



## BULLETIN D'ADHESION 2019

A renvoyer avec votre règlement à :

LPA du Calais – 185 Rue Jacques Monod - 62100 CALAIS

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la LPA du Calais.

Nom : M, Mme, \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : N°: \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Bât. : \_\_\_\_\_ Appt : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez recevoir nos correspondances par e-mail, veuillez cocher cette case :

**MEMBRE : \*Adhérent à 10 €  \*Bienfaiteur à 20 €  \*Donateur à 30 € et plus**

Déduisez votre don de vos impôts :

La LPA du Calais peut recevoir tous les dons et fournir sur simple demande un reçu CERFA.

→ **Si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal, veuillez cocher cette case :**

*Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la Ligue de Protection des Animaux du Calais s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).*

*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous à : LPAC – 185 Rue Jacques Monod – 62100 CALAIS.*